



Ménières, le 26 mai 2025

PV de l'assemblée communale du 26 mai 2025 à 20h00

M. le Syndic Cédric Béguin souhaite la bienvenue à Mme Catillaz et présente la table du Conseil. Il informe l'assemblée que celle-ci sera enregistrée et demande s'il y a des oppositions. Ce n'est pas le cas.

Madame Kristel Lack prendra le PV.

L'assemblée a été convoquée selon les modes en vigueur dans la Commune et au regard de la loi, c'est-à-dire selon la Feuille officielle du canton de Fribourg n°19 du 9 mai 2025, par avis au pilier public, par tout-ménages ainsi que sur le site internet de la Commune.

M. le Syndic remercie les personnes présentes. Le nombre de personnes est de 27, la majorité absolue est fixée à 14. Pour les comptes, les 5 membres du Conseil ne sont pas comptés dans les votes, ce qui ramène la majorité à 12.

Mme Céline Sommer est excusée.

M. Daniel Perrin rejoint la salle. Le nombre de personnes présentes est de 28. La majorité absolue est fixée à 15. Pour les comptes, elle est fixée à 12.

Les scrutateurs nommés pour cette assemblée sont MM. Daniel Perrin et Jael Folly.

M. le Syndic présente le tractanda et demande à l'assemblée s'il suscite des questions. Ce n'est pas le cas, l'assemblée peut délibérer.

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée du 9 décembre 2025
2. Comptes 2024
 - 2.1. Compte de fonctionnement
 - 2.2. Compte d'investissements
 - 2.3. Rapport de l'organe de révision et préavis de la Commission financière
 - 2.4. Approbation des Comptes
3. Nomination du nouvel organe de révision
 - 3.1 Présentation
 - 3.2 Approbation
4. Informations communales
5. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée du 9 décembre 2024

M. le Syndic n'en refait pas lecture et demande s'il suscite des questions ou des remarques.

L'Assemblée n'a pas de question. M. le Syndic passe donc au vote.

1.3 Approbation :

Le PV du 9 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes 2024

M. le Syndic annonce que les citoyens ont eu la possibilité d'en prendre connaissance par publication in extenso dans le journal, sur le site et qu'ils ont été consultables au bureau 10 jours avant l'assemblée. Les comptes ne sont dès lors pas relus ni détaillés, mais des explications complémentaires sont données par le Syndic.

2.1. Comptes de fonctionnement

Le résultat des comptes de fonctionnement 2024 s'élève à CHF 180'162.52 pour un montant de charge de CHF 2'384'581.99.

2.2. Comptes d'investissement

M. le Syndic présente la situation des investissements déjà votés. Un montant d'environ CHF 250'000.00 est une participation aux travaux que le canton doit encore verser à la Commune. Cela concerne la part du canton pour les travaux de Valtraloc, notamment le carrefour et la Route de Fétigny.

2.3. Rapports de l'organe de révision et préavis de la commission financière

M. Grégory Blanchard fait lecture du rapport de la Commission financière. Il annonce le préavis positif de la Commission financière, et invite l'assemblée à accepter les comptes 2024.

M. le Syndic remercie la Commission financière pour son précieux travail et l'excellente collaboration.

M. le Syndic demande si l'assemblée a d'autres questions. Ce n'est pas le cas.

2.4. Approbation

M. le Syndic passe au vote des comptes 2024.

Les comptes 2024 sont acceptés à l'unanimité par l'Assemblée.

M. le Syndic remercie l'Assemblée pour la confiance donnée et Mme Patricia Catillaz pour son travail.

3. Nomination nouvel organe de révision

3.1. Présentation

M. Syndic porte à la connaissance que l'organe de révision actuel, Fidustrust SA, arrive au bout de son mandat légal de 6 années (2 mandats de 3 ans). Dès lors, il est nécessaire de nommer un nouvel organe pour le contrôle des comptes 2025, derniers avant la fusion.

La Commission financière a demandé 8 offres. Leur choix s'est porté sur Fidexpert SA à Granges-Paccot, département GF Audit SA. Les prix sont équivalents aux coûts actuels.

La Commune de Fétigny a également choisi cet organe de révision sans se concerter.

M. le Syndic demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas.

3.2 Approbation

M. le Syndic passe à l'approbation de Fidexpert SA (GF Audit SA) en tant que nouvel organe de révision.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée.

M. le Syndic remercie la Commission financière pour son travail et l'Assemblée pour sa confiance.

Information sur les comptes 2025

M. le Syndic informe l'Assemblée, que lors du changement de locataire de l'Auberge, il a été constaté une infiltration d'eau dans la salle de bain de l'appartement. Il a été impératif de faire des travaux de rénovation. S'agissant d'une dépense urgente et imprévue, le Conseil communal avise l'Assemblée. Le montant inscrit au budget 2025 était de CHF 3'000.00. Les coûts de cette rénovation se montent à CHF 24'500.00. La Commune est dans l'attente d'indemnités de l'assurance.

Fusion

M. le Syndic remercie les personnes qui ont été présentes à la fête de proclamation des résultats du 9 février 2025. Celle-ci a rencontré un grand succès.

La prochaine étape sont les élections le 9 novembre 2025. Le cercle électoral de Ménières devra élire 3 personnes. Le délai de dépôt des listes est fixé au 26 septembre 2025 à midi.

Le 2^{ème} tour aura lieu le 30 novembre 2025.

L'entrée en vigueur de la nouvelle Commune est le 1^{er} janvier 2026.

La population est invitée à une fête de fusion, en collaboration avec les écoles, le 4 juillet prochain. L'école fera des animations avec les élèves en journée. Les élèves viendront de Fétigny et de Ménières à pied pour se rejoindre pour la plantation d'un arbre et la pose d'un banc.

Invitation à la population dès 15h30, partie officielle à 17h30 suivie de grillades offertes à la population par les deux villages.

Un flyers sera distribué prochainement à la population.

4. Informations communales

4.1. Organisation du bureau communal - collaboration

M. le Syndic informe que la collaboration avec l'administration de Fétigny se poursuit en 2025. Une fois la nouvelle commune en place, la situation sera revue et si besoin, une personne supplémentaire sera engagée.

4.2. Chemins communaux

M. le Syndic rapporte que le Canton a demandé de modifier certains plans et d'ajouter des mesures de compensation. Ce dossier sera mis à l'enquête encore cette année, avant la fusion.

4.3. Ruisseau du Moulin

M. le Syndic informe que des séances ont eu lieu avec le Service de l'Environnement, le garde-faune et le garde-pêche pour l'entretien du ruisseau. Une autorisation a été obtenue auprès du Canton pour effectuer des travaux d'entretien sur les berges et curer le ruisseau.

4.4 EMB Nouvelle STEP

M. Marcel Ansermet informe que le gros œuvre est terminé et que les énormes bassins ont été remplis d'eau pour vérifier l'étanchéité. Les coûts sont maintenus. La mise en service est prévue à l'automne 2026. La fonction micropolluants sera mise en fonction en 2028. C'est à ce moment-là que la STEP de Lucens sera totalement en fonction.

Dès janvier 2026, l'Association EMB prendra en charge tous les frais des STEP et établira ses factures. Les associations actuelles (AEGE pour Ménières) seront dissoutes fin 2025.

4.5 Gravière de Ménières

M. le Syndic informe que des discussions sont en cours avec les représentants de la Gravière Bersier SA. Il existe une bonne collaboration avec la Commission financière, dont le Président a participé à une rencontre.

L'idée actuelle est que la Gravière fasse une proposition acceptable pour la Commune. Le dossier est actuellement chez l'avocat de la Commune, afin d'éclaircir les compétences du

Conseil communal pour la signature des conventions. Si besoin, une assemblée extraordinaire sera organisée pour valider les conventions en temps voulu.

La Gravière va organiser une séance d'information pour expliquer à la population le futur projet d'extension.

4.6 Guichet famille

M. le Syndic informe que dans la nouvelle loi, dès 2026, un guichet famille doit être mis à disposition pour aider les familles avec des enfants de moins de 12 ans. C'est une aide momentanée, qui ne doit pas être remboursée par le bénéficiaire.

Dès 2031, il y aura un guichet par district. Les Communes doivent trouver une solution pour palier d'ici-là. Il a été décidé, par le biais d'Ascobroye, de confier ce mandat au RSSBF qui a déjà les compétences requises.

4.7 Auberge des XIX Cantons

M. le Syndic informe que les nouveaux tenanciers organisent une inauguration le 1^{er} juin prochain. La collaboration se passe très bien. L'appartement sera occupé par le cuisinier.

L'Auberge propose des spécialités chinoises et réunionnaises, sur place ou en livraison.

4.8 1^{er} août

Mme Renate Lüthi informe que le 1^{er} août sera organisé comme chaque année à la Grande salle. Un buffet sera préparé par les nouveaux restaurateurs.

Il y aura un feu, mais pas de feux d'artifice suite à la demande de citoyens.

La fête sera organisée en collaboration avec l'Amicale des pompiers. Des bons pour le repas du soir pourront être obtenus auprès de l'administration communale, des conseillers et des employés communaux.

4.9 Un été à M. (court-métrage à Ménières)

Mme Renate Lüthi dit que l'année dernière, les réalisatrices n'avaient pas le budget nécessaire pour l'adaptation du film tiré du livre de M. Robin Corminboeuf, mais que cette année, le tournage va débuter dans le village, durant le mois d'août.

Certains quartiers du village seront filmés.

Elle informe que des figurants seront recherchés.

4.10 Valtraloc

M. Pierre Perroud informe que le SPC a transmis à la Commune la proposition de contrat pour l'élaboration du concept de la place du village (zone de rencontre avec des arrêts de bus inclus).

Une partie des coûts sera à la charge de l'Etat (35 %) en raison de la nouvelle loi. La Commune assumera les 65 % restants. Les travaux sont planifiés en juillet 2026.

M. Claude Michel demande si le montant concerne les honoraires.

M. Perroud répond par la positive.

4.11 Commission Seniors

M. Pierre Perroud rappelle que les informations figurent dans le journal.

Deux excursions sont prévues : le 10.07.2025 à la Fondation Abbegg à Riggisberg et le 18.09.2025 aux Mines de sel de Bex. Dans le cas où des places sont libres dans le bus, les excursions seront ouvertes également aux non-retraités de Ménières.

Les Seniors sont invités à participer à des séances de la Commission Seniors.

M. Perroud informe qu'il a discuté avec le nouveau restaurateur. Celui-ci accepte de faire des repas, qui peuvent être livrés aux Seniors par des bénévoles, comme c'était le cas précédemment.

Un repas sera organisé à l'Auberge fin août 2025. Des informations seront données lors de la séance de la Commission Seniors du 7 juillet prochain.

M. Perroud énumère les problèmes relatifs aux Seniors, qui sont discutés dans de nombreuses séances y relatives (déplacements, maintien à domicile, etc). Une commission « Bien vieillir dans la Broye » a été créée au niveau régional.

4.12 Défi cycliste de la Broye Cyclomania

Mme Renate Lüthi donne des informations sur le défi Cyclomania.

Des événements seront organisés au niveau communal pour motiver les gens (balade en commun).

5 Divers

M. Eloi Moret demande qui a dessiné le sanglier sur la nouvelle armoirie, car il le trouve moins beau.

M. le Syndic lui répond que cela a été dessiné par un héraldiste, M. Marti. Il prend note de la remarque, mais l'écusson a été validé avec la fusion.

M. Eloi Moret dit que les travaux Valtraloc débiteront en juillet 2026, lors des gros travaux agricoles. Cela posera des problèmes avec les feux.

M le Syndic lui répond qu'à chaque période il y aura des inconvénients. Cela pourra être rediscuté.

M. Philippe Caille demande le système de perception de l'impôt qui sera choisi.

M. le Syndic répond qu'au vu du nombre de contribuables qui rejoindrait le système de Fétigny actuellement en vigueur, les impôts seront encaissés par la nouvelle commune. Le coût facturé par le canton pour l'encaissement de nos impôts sera ainsi économisé.

M. le Syndic demande s'il y a encore des questions. Ce n'est pas le cas.

Remerciements

M. le Syndic remercie les citoyens pour leur présence active, ses collègues du Conseil ainsi que le bureau communal pour leur travail tout au long de l'année et invite les citoyens au verre de l'amitié.

L'assemblée est levée à 21h05.

La Secrétaire



K. Lack



Le Syndic



C. Béguin

PROVISOIRE